



Vie Autonome France  
Coordination Handicap et Autonomie



## **Accessibilité pour tous - 11 février : 11 ans après, un bien triste anniversaire !**

Si la loi du 11 février 2005 dite « Pour l'égalité des droits et des chances, la citoyenneté et la participation des personnes handicapées » a permis des avancées notables, quoique très imparfaites, en matière de scolarisation, d'accompagnement et de compensation, ou vis-à-vis des personnes dites handicapées psychiques, il n'en a tout au contraire rien été en matière de ressources, d'emploi, et d'accessibilité du cadre bâti et des transports.

On aurait pu penser que la Majorité en place aujourd'hui, après avoir voté à l'époque contre cette loi au motif, parfaitement justifié, « *qu'elle ne répondrait pas aux besoins des personnes dites handicapées* » -- reprenant ainsi les analyses d'un certain nombre d'Associations -- engagerait, dès 2012, une réforme de la législation dans un sens plus favorable aux intérêts des personnes dites handicapées et de leurs familles. Ce d'autant plus, qu'alors dans l'Opposition, elle sut s'opposer efficacement aux attaques répétées du Gouvernement Sarkozy-Fillon en matière d'accessibilité.

Mais ce ne fut pas le cas !

Par l'Ordonnance du 26 septembre 2014 et la loi du 5 août 2015, les Gouvernements Hollande-Ayrault-Valls ont parachevé le corpus législatif destiné à contrevioler au processus déjà très déficient de mise en accessibilité des établissements existants recevant du public et des transports en commun.

Et pour couronner cette œuvre, le Gouvernement en place vient d'édicter ce 24 décembre 2015 -- merci pour le cadeau de Noël -- des textes réglementaires remettant cette fois partiellement en cause l'accessibilité des logements neufs ! Alors qu'il déclare dans le même temps vouloir « *adapter la Société au vieillissement de la population* » !

Comme l'ensemble des personnes dites handicapées ou âgées et leurs familles, nous refusons ces mesures brutalement imposées et exigeons tout au contraire la mise en œuvre d'urgence des mesures nécessaires pour une accessibilité à tous du cadre bâti, des transports, et autres services et équipements, abrogeant par la même les mesures scélérates décidées depuis 2014.

Aussi, à l'heure de ce 11<sup>e</sup> et triste anniversaire, en réponse à l'immense colère des personnes dites handicapées, les Associations signataires s'engagent à prendre toutes les initiatives possibles pour défendre dans l'unité les légitimes revendications des personnes concernées et soutiendront également toutes les initiatives allant dans ce sens.

Dans cette perspective, les Associations signataires appellent chacun et chacune à s'engager dès maintenant, au plan local comme au plan national, dans une mobilisation qui trouvera son point d'orgue le 11 février 2017, après s'être exprimée sous différentes formes au cours des mois à venir.

Les Associations signataires :

- Association Nationale Pour l'Intégration des personnes Handicapées (ANPIHM).
- Coordination Handicap et Autonomie/Vie Autonome (CHA/VA).
- Groupement Français des Personnes Handicapées. (GFPH).
- Vivre Debout.